

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine depuis le 24 février 2022, Quimper Bretagne Occidentale souhaite aider le peuple ukrainien, en mobilisant une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

La guerre en cours sur le sol ukrainien, depuis le 24 février dernier a de très graves conséquences humaines. En plus des nombreux morts, plus de 1,5 million de réfugiés fuient la guerre. Selon l'ONU, ce sont 4 millions de personnes qui pourraient vouloir quitter le pays.

Les communautés internationales et nationales se mobilisent et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons pour financer les interventions d'urgence, accompagner et apporter une aide d'urgence aux populations touchées.

L'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale s'associe pleinement à cet élan de solidarité pour soutenir les populations ukrainiennes. En lien avec l'Association des maires de France et les services de l'Etat, des collectes de produits d'hygiène et de première nécessité et un recensement des hébergements disponibles sont actuellement en cours dans de nombreuses communes.

Ce soutien sera complété par une initiative intercommunale sous la forme de subventions complémentaires apportées par les différentes communes de l'Agglomération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (ligne budgétaire 041 67 45) au Fonds d'action extérieure des

collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

Ce fonds ouvert aux collectivités souhaitant apporter un soutien financier, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.